



Information pour les candidats à la VAE.

1. Modalités de financement de la VAE via France VAE (2025)

✗ Fin de la prise en charge automatique par France VAE

Depuis le **28 octobre 2024**, France VAE ne finance plus automatiquement les parcours de VAE. Les candidats doivent désormais mobiliser des financements via les dispositifs de droit commun, en fonction de leur statut et de leur situation

Les candidats doivent donc dans un premier temps anticiper les démarches de financement avant de s'engager dans un parcours VAE.

Financements mobilisables selon votre statut

Le financement de votre parcours VAE dépend de votre situation professionnelle. Voici les options possibles :

- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : utilisable par tous les actifs disposant de droits CPF.
- **France Travail** : pour les demandeurs d'emploi, possibilité de prise en charge partielle ou totale.
- **OPCO (Opérateurs de Compétences)** : pour les salariés, selon les accords de branche ou d'entreprise.
- **Employeur** : dans le cadre du plan de développement des compétences.
- **Région** : certaines régions proposent des aides spécifiques pour la VAE



Coûts à prévoir

Les frais liés à un parcours VAE peuvent inclure

- **Frais d'accompagnement** : variable selon l'organisme et la durée de l'accompagnement.
- **Frais de jury** : versés au certificateur pour l'organisation de l'évaluation.
- **Formations complémentaires** : si le diplôme visé exige des prérequis spécifiques.

Ces coûts peuvent être couverts en tout ou partie par les financements mentionnés ci-dessus.

2. 🎓 Mode d'emploi – Inscription CPF (Compte Personnel de Formation)

✅ 1. Créer un compte CPF

- 🔗 Rendez-vous sur : www.moncompteformation.gouv.fr
 - 👤 Cliquez sur "**Créer un compte**"
 - 💡 Possibilité de se connecter via **FranceConnect**
 - 📄 Renseignez : numéro de sécurité sociale, nom, prénom, email, mot de passe
 - ✉️ Activez votre compte via le lien reçu par email
-

📁 2. Consulter vos droits

- Une fois connecté·e :
 - 📄 Visualisez votre **solde CPF** (en euros)
 - ⌚ Consultez vos **heures de formation acquises** (anciens droits DIF)
-

🔍 3. Trouver une formation

- Recherchez une formation via :
 - 📄 Le métier ou domaine : **Attention toujours indiquer VAE avant le diplôme visé (ex : VAE DEAES/ VAE CAP AEPE/ VAE DEME/ VAE ADVF...)**
 - 🔍 Filtrez selon vos critères : sélectionner : **en présentiel** et L'organisme de formation : 👉 **L'OUSTAL – Service Formation pour Adultes**
 - **La vae choisie vous sera alors proposée**
 - Cliquez sur "**Créer mon dossier d'inscription**" / **Faire une demande de devis** et validez
-

⌚ 5. Attente de validation

- L'organisme dispose de **2 jours ouvrés** pour répondre
- Une fois acceptée, vous devez **confirmer votre participation** depuis votre espace

3. Mode d'emploi – Inscription France VAE

Depuis 2023, France VAE est le **portail officiel** dédié à la **Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE).

Il permet à toute personne (hors salariés du public), quel que soit son âge, sa nationalité ou son niveau de formation, de **transformer son expérience** (professionnelle, personnelle, bénévole) en une **certification reconnue**, équivalente à un diplôme obtenu par la voie classique.

1. Créer un compte France VAE

-  Rendez-vous sur : www.francevae.fr
 -  Cliquez sur "**Commencer ma VAE**" ou "**Créer un compte**"
 - Renseignez :
 -  Vos informations d'état civil
 -  Votre adresse email
 -  Un mot de passe sécurisé
 -  Possibilité de se connecter via **FranceConnect**
-

2. Choisir son projet de VAE

- Sélectionnez la **certification visée** selon votre expérience et votre objectif pro :
Exemples : DEAES / TP ADVF / CAP AEPE...
 - Choisissez **l'accompagnement en présentiel**
 - Sélectionnez l'**architecte accompagnateur de parcours** :
 **L'OUSTAL – Service Formation pour Adultes**
-

3. Entretien de faisabilité

- Une fois inscrit·e, un **formateur de L'Oustal** vous contacte pour fixer un **rendez-vous d'1h à 1h30**.
 - Ce RDV permet de **valider votre projet** via un document appelé "**projet de faisabilité**", transmis au certificateur du diplôme visé.
-

4. Accompagnement par L'Oustal

- Dès que le **projet est accepté**, un **planning d'accompagnement** personnalisé vous est proposé.

- Les modalités et les attentes dépendent du diplôme visé.
👉 Elles seront définies avec votre **architecte accompagnateur de parcours**.
-